CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant les membres de la commission d'examen du barreau

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (LAv), du 19 juin 2002 ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission d'examen du barreau pour la période de législature 2025 à 2029 :

Me Jean-Marie Röthlisberger, avocat à La Chaux-de-Fonds, président

Mme Anne-Sylvie Dupont, professeure à l'Université de Neuchâtel

Mme Madalina Diaconu, professeure à l'Université de Neuchâtel

Mme Sabrina Burgat, professeure à l'Université de Neuchâtel

M. Amédéo Wermelinger, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Jean-Philippe Dunand professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Antonio Rigozzi, professeur à l'Université de Neuchâtel

Me Céline de Weck-Immelé, avocate à Neuchâtel

Me Anne-Catherine Lunke Paolini, avocate à Neuchâtel

Me Pascal Moesch, avocat à La Chaux-de-Fonds

Me Alexandre Zen-Ruffinen, avocat à Neuchâtel

Me Johnny Dousse, avocat à Neuchâtel

Mme Marie-Pierre de Montmollin, juge, Tribunal cantonal

M. Marc Rémy, procureur, Ministère public

Mme Julie Hirsch, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz

Mme Aline Schmidt Noël, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz

M. Christian Hänni, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz

Mme Manon Simeoni, procureure, Ministère public

Mme Catherine Schuler Perotti, juge, Tribunal cantonal

Art. 2 [1]Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

[2]Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 juin 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, C. GRAF

La chancelière, S. DESPLAND